

Compte rendu du Bureau Exécutif (BEx) Régional n°36 Jeudi 15 février 2024 à 20h30 - distanciel

<u>Membres du BEx présents</u> : François Durand, Loïc Le Baccon, Georges Le Pallec, Francis Poulain, Eric Poulhe

Membres du BEx excusés : Isabelle Briois, Florence Goret,

<u>Membres invités</u> : Claire Moal, Emmanuel Brugvin Membres invités excusés : Eleni Tsioli Vassiliadis

Liste de diffusion : Membres du conseil d'administration, président.e.s de structures (membres affiliés et agréés), collaborateurs

du Comité

La séance a débuté à 20h30

La séance a débuté à 20h30			
1. INFORMATIONS	BEx	Élu/Prof.	Échéance
1.1 Général			ı
1.1.1 Cérémonie des vœux Paris Vallée de la Marne Lors de la cérémonie des vœux de la communauté d'agglomération Paris Vallée la Marne qui s'est tenue le 23 janvier 2024 à Torcy, Eric Poulhe a pu échanger avec de nombreux acteurs du territoire et le président, Guillaume Le Lay Felzine, qui a fait un focus, dans son allocution, sur la tenue des Jeux sur le territoire et le passage de la flamme. Le canoë et kayak était bien représenté avec la présence du président fédéral et celui du club de Torcy CK, Ganny Dinally, accompagné de nombreux adhérents.	EPo	EPo	23/01/24
1.1.2 Cérémonie des vœux à la Région Île-de-France Eric Poulhe a assisté à la cérémonie des vœux de la présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, qui s'est tenu le 24 janvier 2024 au siège à Saint-Ouen. Il a pu s'entretenir avec le vice-président Patrick Karam et plusieurs membres du service des sports. Ce fut également l'occasion d'échanger avec de nombreux représentants du mouvement sportif francilien, notamment le directeur du CREPS Île-de-France et des élus des autres ligues.	EPo	EPo	24/01/24
1.1.3 Questions écrites à l'assemblée générale de la FFCK du samedi 6 avril 2024 L'assemblée générale ordinaire du Comité du 23 mars 2024 doit entériner les questions écrites des structures franciliennes qui seront présentées à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril. Conformément à la procédure validée par le bureau exécutif du 9 février 2023, il est demandé, aux présidents des clubs de transmettre leurs motions au Comité, par courriel, avant le 8 mars. Elles seront validées au bureau exécutif du 14 mars, avant présentation à l'assemblée générale régionale.	GLP	GLP/ETV	08/03/24
1.2 Services			
1.2.1 Projet FFCK Paris 24 – Comité technique de la Family Zone La FFCK a invité Eric Poulhe à la première réunion du comité technique du Club 2024 Family Zone Torcy qui s'est tenu le 29 janvier. Ganny Dinally représentait le club Torcy CK, Françoise Seiler, vice-présidente, le bureau exécutif de la FFCK, et Hervé Madoré, l'Association des anciens internationaux de canoë kayak (AIFCK). La FFCK, porte le projet et travaille directement avec le club Torcy CK pour sa mise en œuvre. Pierre Martens est le chef de projet fédéral. Il sera remplacé, après son départ au COJOP, par Arnaud Claverie. Le Comité n'a pas été associé aux réunions de travail préalables définissant le concept et le périmètre du Club 2024. La FFCK a présenté au Comité et à l'AIFCK l'avancement du projet : le concept, le plan du site avec des espaces VIP commercialisables, une ébauche d'organigramme et de budget prévisionnel avec des hypothèses de financement. À ce stade, le Comité n'est pas en mesure de se projeter dans le projet, d'envisager sa contribution et mesurer l'impact sur la dynamique régionale.	EPo	EPo	29/01/24
1.2.2 Projet FFCK Paris 24 – Comité de pilotage Un comité de pilotage du projet Paris 24 a été installé par la FFCK le 12 décembre 2023. Une deuxième réunion s'est tenue en présentiel le 30 janvier 2024 en présence de Gianni Cappai et du président fédéral Jean Zoungrana pour la FFCK, Eric Poulhe pour le Comité, Ganny Dinally pour le CDCK 77 et Renaud Verdière pour le club Torcy CK. Proposé par Gianni Cappai lors du comité technique Club 24 de la veille, Jean Zoungrana n'a pas souhaité intégrer l'AIFCK au comité de pilotage, bien que son périmètre d'intervention irrigue sur l'ensemble du projet Paris 24. Eric Poulhe y était favorable.	EPo	EPo	30/01/24

Jean Zoungrana a rappelé l'objet du comité de pilotage : le projet Paris 24 est de la responsabilité exclusive de la FFCK, le comité de pilotage est un organe de gouvernance partagée, dans lequel la FFCK consulte pour que le président fédéral décide en final. Eric Poulhe a exprimé son regret ne pas être suffisamment associé à l'étude et à l'instruction des sujets en amont pour une meilleure connaissance des enjeux et aboutir à des décisions partagées. Il a également exprimé le souhait de mieux partager les objectifs politiques propres au projet Paris 24, Jean Zoungrana répondant que tout était déjà écrit dans le projet fédéral. Eric Poulhe souhaiterait également reclarifier l'organigramme général en identifiant les responsabilités décisionnelles et opérationnelles. La FFCK considère que l'organisation actuelle est claire et qu'il n'y a pas matière à la remettre en question. Le CDCK 77 et le club n'ont pas émis d'objection à la position de la FFCK. Pour enlever toute ambiguiïté, Eric Poulhe a souhaité préciser la responsabilité du Comité sur le projet de l'olympiade culturelle. Comme indiqué dans le compte rendu du BEx du 13 décembre 2023, le Comité a accepté, parce qu'on l'a sollicité, de porter la demande de subvention auprès de la Région Île-de-France sur l'exposition opérée par l'AIFCK. Le Comité n'a jamais revendiqué la responsabilité globale du projet culturel. La FFCK est à l'initiative du projet et agit en conséquence en échangeant directement avec l'AIFCK, convoquant et fixant les ordres du jour des réunions, gérant le budget et les fournisseurs. Eric Poulhe a rappelé que le rôle du Comité était de porter, légitimement, la demande de subvention à la Région, et d'être contributeur à la réussite de l'exposition au regard de sa position sur le territoire francilien. Jean Zoungrana a pris acte la position et confirmé qu'il reprenait en direct la responsabilité du projet culturel.			
1.2.3 Projet FFCK Paris 24 – Groupe de de pilotage « Olympiade culturelle » Eric Poulhe a été invité à participer le 31 janvier 2024 à la réunion en distanciel du groupe de pilotage « Olympiade culturelle », en présence de Jean Zoungrana, Gianni Cappai, Julie Gautheron (FFCK), France Petit, Sylvaine Deltour, Hervé Madoré, Jean-Paul Cézard, Michel Chapuis, Michel Baudry (AIFCK), Patrice de Ravel (AIFCK et Carré des Canotiers), et Cyril Nivel (COJOP). Ont été abordés les sujets suivants : l'avancement du projet d'exposition « 100 ans du canoë et kayak olympique », son financement, son inauguration le 26 juillet à au Club 24 Family Zone Torcy en évoquant les besoins de l'AIFCK sur site, l'édition du livre « bookzine » édité par CKM. Cyril Nivel a évoqué la possibilité d'installer des stands pour l'exposition dans l'enceinte du stade, sous tente pour le sprint, en plein air pour le slalom. À une question qui lui était posée par l'AIFCK, Eric Poulhe a rappelé le rôle du Comité, porteur de la subvention à la Région et contributeur éventuel ou relais régional. L'AIFCK attend une meilleure coordination et le souhait d'avoir des réunions transversales régulières indispensables. Eric Poulhe souscrit à cette demande. Un compte rendu a été émis par l'AIFCK.	EPo	EPo	31/01/24
Dans l'optique du Cercle des partenaires franciliens Paris 2024, le Comité s'est rapproché de la Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne (CCI 77) pour lui présenter le projet. La CCI 77 a accueilli très favorablement le projet et proposé d'organiser un événement inscrivant les entreprises du département dans la dynamique olympique en promouvant le Cercle. Sur la base du concept et du programme présenté par le Comité, l'événement prendra la forme d'une conférence : « Pagayons ensemble vers l'excellence : un voyage au cœur des valeurs olympiques et entrepreneuriales ». Elle se tiendra le 7 mars 2024 dans l'amphithéâtre de la CCI 77 avec l'intervention d'un grand témoin, Sandra Forgues, champion olympique en canoë slalom à Atlanta 96, sous l'identité de Wilfrid Forgues. En complément de la présentation du Cercle, programmée en deuxième partie de la conférence, le Comité a proposé à la FFCK d'être présent pour présenter le dispositif « VIP-Entreprises » qu'elle envisage de commercialiser aux Jeux. Le Comité pilote l'événement avec la CCI 77 qui le finance en totalité.	EPo	EPo/ETV	07/03/24
 1.2.5 8º édition de la Semaine Olympique et Paralympique (SOP) le mercredi 3 avril 2024 sur le stade nautique Olympique d'Île-de-France À l'occasion de la 8º édition de la Semaine Olympique et Paralympique, la présidente de la Région Île-de-France, Valérie Pécresse, a souhaité organiser, le 3 avril 2024, sur le stade nautique Olympique à Vaires-sur-Marne, un grand événement festif et sportif qui marquera le lancement des célébrations dans les territoires des Jeux de Paris 2024. 1500 jeunes franciliens seront conviés sur le site pour découvrir et pratiquer des activités sportives, rencontrer des Ambassadeurs du sport de la Région, et profiter de démonstrations dans différentes disciplines. Le président du COJOP, Tony Estanguet, sera présent et devrait participer à des initiations notamment en eau vive. 	EPo	EPo/ETV	03/04/24

Eric Poulhe a été préalablement avisé par un agent de la Région. Le Comité contribuera, bien évidemment, à la production de cet événement et, dans l'attente d'une réunion prochaine de cadrage, il a répondu à un questionnaire envoyé par la Région.			
1.3 Développement			
1.3.1 Label École française de canoë kayak (EFCK) 2024	GLP	GLP/CHu	31/03/24
La campagne de la labellisation EFCK 2024 a été lancée officiellement le 3 janvier 2024. Les clubs doivent déposer leur demande de labellisation avant le 31 mars. Camille Hurez est responsable de l'instruction des dossiers. Une réunion de révision par l'équipe technique régionale se tiendra en avril, afin de présenter les dossiers aux élus du bureau pour validation. La démarche d'accompagnement des structures entreprise en 2023 se poursuivra en 2024 afin de faciliter le bon déroulement de la campagne.			
1.4 Activités			
1.4.1 Calendrier 2024	FDu	FDu/EBr	15/02/24
Il est formellement rappelé que les règles de priorités du calendrier des activités, en faveur de l'animation Jeunes, devront être respectées par les commissions sportives, au risque de voir à l'avenir une compétition non cautionnée, si la règle n'était pas respectée. Pour la bonne dynamique sportive du territoire, et sauf dérogation et accord préalable du Comité, il est indispensable de respecter les principes érigés.			

2. DÉCISIONS	BEx	Élu/Prof.	Échéance
2.1 Général			
2.1.1 Modification de la date du Conseil d'administration de février 2024	GLP	GLP/ETV	15/02/24
Le nombre de réponses positives, en présentiel et en distanciel pour une participation au conseil d'administration du 29 février 2024 ne permet pas, à ce jour, d'atteindre les conditions de quorum inscrites dans les statuts. Par conséquent, il est proposé aux élu.e.s du bureau exécutif d'annuler la réunion en présentiel et de proposer une nouvelle date de réunion en distanciel.			
Décision Le BEx annule la réunion du conseil d'administration du 29 février en présentiel et fixe une nouvelle date le 28 février à 20 heures, en distanciel.			
2.1.2 Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2024	GLP	GLP/ETV	15/02/24
Cf Annexe 1 L'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2024 est présenté en séance. Il devra être envoyé aux représentants de l'assemblée (collègues I, II et II) dans le délai statutaire de 15 jours avant la date de sa tenue.			
Décision ► Le BEx valide l'ordre du jour qui sera présenté au conseil d'administration du 28 février 2024			
2.1.3 Représentant.e.s et suppléant.e.s. à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024	GLP	GLP/ETV	15/02/24
Eric Poulhe, Georges Le Pallec, Isabelle Briois se proposent comme représentants titulaires du Comité à l'assemblée générale de la FFCK du 6 avril 2024, François Durand, et Loïc Le Baccon, Francis Poulain comme suppléant.e.s. Cette liste sera présentée à l'assemblée générale ordinaire du samedi 23 mars 2024 pour approbation.			
Décision ► Le BEx acte les noms des trois titulaires et suppléant.e.s proposés.			
2.1.4 Représentants auprès de l'AFCAM (Association française du corps arbitral multisports)	GLP	GLP/ETV	15/02/24
L'AFCAM Île-de-France a sollicité le Comité pour le renouvellement de l'adhésion 2023 et la nomination de trois représentants. Georges Le Pallec, Michel Jomin et Gilbert Blouin seront proposés comme représentants.			
Décision ► Le BEx valide les noms des trois représentants et les remercie.			
2.1.5 Distinctions régionales	GLP	EPo/CMo	15/02/24
Les élus ont validé la tenue d'un temps de distinctions à l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2024.			
Trois catégories, correspondant aux trois axes du projet de développement, seront primées :			
 les activités à la pagaie pour toutes et pour tous, une filière sportive au service des championnes de demain (un homme et une femme), 			
 une responsabilité sociétale sur le territoire. 			
Une liste de récipiendaires a été soumise aux élus par l'équipe technique régionale qui a fait son choix.			
Décision ► Le BEx valide les lauréats qui seront invités à l'assemblée générale.			

2.2 Services			
2.2.1 Slalom N1 et temps d'identification nationaux du 29 mars au 1 ^{er} avril 2024	EPo	EPo/ETV	29/03/24
Lors du BEx du 11 janvier dernier, les élus ont validé le principe d'étudier la faisabilité d'organiser deux actions pendant le week-end de deux manches de coupe de France N1 de slalom et des temps d'identification nationaux en Kayak Cross et en sprint :			
 l'accueil d'invités institutionnels pendant les finales de slalom; l'organisation d'une soirée conviviale au Club 2024 Family Zone Torcy, à destination de la famille francilienne des sports de pagaie: les participants aux épreuves de slalom et de sprint, les clubs, les organisateurs de la N1 de slalom. Une réunion s'est tenue le 16 janvier avec la FFCK pour définir les conditions d'organisation et préciser le programme. Le samedi 30 mars 2024, se tiendra une journée de courses individuelles en sprint et en Kayak Cross servant de support à des temps d'identification nationaux. Les deux manches de slalom se tiendront dimanche 31 mars et lundi 1^{er} avril. Les podiums se tiendront en fin d'après-midi. 			
La FFCK n'envisage pas de temps de communication particulier s'inscrivant dans la dynamique de célébration des Jeux.			
Au vu du programme, il est proposé d'installer une espace d'accueil des invités institutionnels sur le bassin d'eau vive pendant les finales du Kayak Cross, samedi après-midi, et durant toute la journée des courses de slalom, dimanche et lundi. Compte tenu de la capacité d'investissement du Comité et d'incertitudes sur les orientations du projet Club 2024 Family Zone Torcy au pour les structures franciliennes, il est proposé de ne pas maintenir la soirée conviviale. Un pot de l'amitié pourra être proposé sur le site d'eau vive, dans le cadre d'organisation de la N1 de slalom.			
Décision Le BEx valide l'installation et la tenue d'un espace d'accueil pour les invités institutionnels sur le stade d'eau vive pendant les finales de Kayak Cross et de slalom.			
Le BEx abandonne le projet de soirée conviviale au Club 2024 Family Zone Torcy qui sera remplacé par un pot de l'amitié en fonction du programme définitif.			
2.2.2 Présentation des comptes 2023	LLB	LLB	28/02/24
Les comptes présentés en séance ont été vus par la commission des finances le 12 février et analysés par le commissaire aux comptes le 13 février. L'analyse du compte de résultat montre un volume d'activités revenu au niveau des années d'avant Covid (2019) : Les produits d'activités 2023 sont en augmentation de 27,7 k€ par rapport à 2022.			
 Les charges d'exploitation 2023 sont en augmentation de 18,7 k€ par rapport à 2022. L'augmentation des subventions (+8,0 K€) est liée à l'octroi de la subvention spécifique de l'Agence nationale du sport sur le PSF pour la Minipag (+20 k€) et masque une baisse des subventions sur les aides à l'emploi qui ne sont pas renouvelées. L'excédent brut d'exploitation, avant utilisation des fonds dédiés 2022, s'élève à 3,3 k€. L'utilisation des fonds dédiés à hauteur de 48,4 k€ permet d'avoir un excédent net de 			
51,7 k€. Il est proposé aux élus du BEx de doter 51 k€ en fonds dédiés pour 2024, ; afin de continuer à accompagner le Comité et les commissions dans leurs différentes actions liées au Jeux Paris			
2024. Le solde des fonds dédiés présent au bilan du 31 décembre 2023 sera ainsi de 74,5 k€. Cela donne aussi un à deux ans au Comité pour trouver un nouveau modèle économique			
assurant un équilibre d'exploitation régulier. Le total du bilan 2023 est à 513,8 k€, soit une baisse de 78,6 k€ par rapport à 2022. Cette baisse est liée à la fin des litiges avec IDLVT et le CREPS (72 k€), qui avaient augmenté parallèlement nos dettes fournisseurs et nos disponibilités au 31 décembre 2022. Les disponibilités ont malgré tout progressé grâce à la Région Île-de-France qui a versé la totalité de ses subventions au 31 décembre 2023.			
Décision ► Le BEx valide la proposition d'arrêté des comptes 2023 qui sera présentée au conseil d'administration du 28 février 2024.			
2.2.3 Proposition de budget 2024 Après rappel du processus de construction budgétaire, le trésorier présente la seconde version du projet de budget du Comité établi sur la base des demandes transmises par les différents responsables de budget. Elle a été validée en commission des finances. La consolidation donne un total des dépenses évalué à 483,3 k€ pour 120,2 k€ de recettes d'inscriptions, 176 k€ de subventions et 73,9 k€ d'autres recettes diverses (dont 64,8 k€ de prestations de services et diverses locations), soit un déficit de 74 k€.	LLB	LLB	28/02/24

Comité et les différentes commissions pendant l'année des Jeux Paris 2024, permettra d'équilibrer le budget. Cependant, comme déjà indiqué lors de la présentation des comptes 2023 et devant la fin des aides à l'emploi, le Comité doit trouver de nouvelles sources de financement afin d'équilibrer son budget. Cela devra passer par plus de recettes afin de ne pas toucher aux dépenses et préserver les forces vives du Comité. Décision Le BEx valide la proposition de budget 2024 qui sera présentée au conseil d'administration du 28 février 2024.			
2.3 Développement	Ţ		
2.3.1 Chèques sport de la Région Île-de-France La Région Île-de-France, avec sa Présidente Valérie Pécresse et son vice-président, Patrick Karam, ont décidé de renouveler le dispositif de fonds de soutien des clubs d'Île-de-France en distribuant des bons d'achat multi-enseignes « Chèque sport » aux clubs franciliens d'une valeur de 400 €, ou de 600 € pour ceux menant des actions en faveur des personnes en situation de handicap ou des séniors. Pour être éligibles, les clubs doivent disposer d'une école de sport pour les jeunes ou mener des activités sportives en leur faveur. Les clubs possédant une section féminine seront privilégiés. Le Comité doit communiquer à la Région, au plus tard le 1er mars, une liste de 40 clubs. Une liste classée a été présentée aux élu.e.s pour décision, s'appuyant sur les critères définis par la Région en ajoutant le critère de nombre de licenciés du club. Les clubs n'ayant pas récupérés leur dotation 2023, lors des temps institutionnels et suite aux relances du Comité, ont été exclus de la liste initiale 2024. Le club des Ragondins, qui avait été oublié par la Région lors de la dotation 2023, a été inclus d'office dans la liste 2024. Décision ▶ Le BEx valide les critères de sélection et la liste des 40 clubs retenus.		GLP/CHu	23/03/24
	GLP	GLP/CHu	15/02/24
 2.3.2 Assemblées générales des structures franciliennes Est présentée ci-dessous la liste des prochaines dates connues d'assemblées générales des structures, avec les représentations identifiées d'un membre du bureau : Clubs Canoë Kayak Club Cergy-Pontoise, le 2 février 2024 à 20h, à la salle du LCR rue des Châteaux brûloirs : Eric Poulhe Décision Le BEx valide la liste des représentant.e.s. 		GEI / GIIU	13,02,24
2.4 Activités			
 2.4.1 Compte rendu de la commission Course en ligne du 15 janvier 2024 Cf Annexe 2 À la lecture du compte rendu, les élu.es du BEx font deux observations : Un conflit de date, entre le championnat régional et le Challenge Jeunes, nécessite un retour de la commission. Il est rappelé que le calendrier de l'animation Jeunes dispose d'une priorité sur les « week-end libres régionaux » de la FFCK. Il est noté par ailleurs que le championnat régional, proposé à la date du 28 avril, n'a pas encore été cautionné par le Comité faute d'information de la part de la commission sur l'extranet fédéral. Sur le point du budget, le compte rendu mentionne : « Pour Decize, Gilbert va faire le point le 18 janvier pour une prise en charge des inscriptions par le CRIFCK soit 1000 €. » Les élus s'interrogent sur ce qui est mentionné, le trésorier indiquant qu'aucune facture n'est parvenue au Comité. Décision Le BEx valide le compte rendu sous réserve de clarification des deux observations mentionnées. 		FDu/EBr	15/02/24
2.4.2 Compte rendu de la commission Mer du 23 janvier 2024 Cf Annexe 3	EPo	EPo/GVA	15/02/24
Le compte rendu n'appelle pas de remarque particulière. Décision Le BEx valide le compte rendu.			
2.4.3 Compte rendu de la commission Eau calme du 8 février 2024 Cf Annexe 4	EPo	EPo/GVA	15/02/24
Le compte rendu n'appelle pas de remarque particulière.			

2.4.4 Commission Eau vive	EPo	EPo/GVD	15/02/24
Sur proposition des membres de la commission, il est proposé de valider l'élection de Béranger Doullé à la présidence de la commission Eau vive.			
Décision ► Le BEx valide l'élection de Béranger Doullé.			

		Élu/Prof.	Échéance
3.1 Général			
3.2 Services			
3.3 Développement			
3.4 Activités			
3.4.1 Règles d'organisation des manifestations sportives régionales	FDu	FDu/EBr	15/02/24
Au vu des problématiques soulevées lors de l'établissement du calendrier et du budget, les règles actuelles d'organisation des manifestations sportives en Île-de-France nécessitent d'être revues et clarifiées entre toutes les parties prenantes : les instances du Comité (bureau exécutif, commissions d'activités) et les organisateurs externes au Comité (clubs, comités départementaux, tiers). Il est rappelé que le Comité a une délégation de la fédération pour l'organisation et la délivrance des titres sportifs régionaux, et qu'il doit pouvoir justifier auprès de la Région Île-de-France, au travers de budgets à l'équilibre, leur organisation avec des flux financiers. Le travail à mener devra notamment : • repréciser les règles de priorisation d'inscription au calendrier régional ; • qualifier les modes et les flux financiers des inscriptions ; • mettre en œuvre des moyens de paiements en ligne ; • rappeler les conditions de réservation des matériels techniques • préciser les conditions de participation des membres de l'équipe technique régionale ; • clarifier le règles de cautionnement de chaque manifestation par le Comité. Cette démarche préparatoire sera menée entre avril et juillet 2024 avec les commissions d'activités sportives (Jeunes, compétition, loisirs), pour une mise en œuvre souhaitée avant l'établissement du calendrier et le démarrage de la saison 2025. Décision Le BEx acte la révision des règles actuelles d'organisation des manifestations sportives dans les conditions décrites ci-dessus.			

La séance s'est terminée à 23h40

Prochain bureau: JEUDI 14 MARS 2024

Président

<u>Annexes</u>

Annexe 1 : Ordre du jour de l'assemblée générale du 23 mars 2024

Annexe 2 : Compte rendu de la commission Course en ligne du 15 janvier 2024

Annexe 3 : Compte rendu de la commission Mer du 23 janvier 2024 Annexe 4 : Compte rendu de la commission Eau calme du 8 février 2024

> Georges Le Pallec, Secrétaire Général

> > Page 6 | 6